

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2004 de M. Pierre Maudet intitulée: «E3: large bilan après un an d'activité».

TEXTE DE LA QUESTION

Il y a près d'un an (novembre 2003), le Conseil municipal décidait de soutenir par une subvention à caractère unique de 300 000 francs les activités de l'association E3 Funding & Technology, consécutivement à une première aide de 50 000 francs octroyée durant l'été par le Conseil administratif à titre de prêt urgent, sans intérêts.

Où en sont les activités de cette association à ce jour?

Cette association voit-elle une viabilité financière à l'horizon?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Bref rappel historique

En mars 2003, le Conseil administratif, suivant un rapport favorable du Service de l'énergie, accepte de soutenir l'association E3, pour un projet d'optimisation énergétique s'inscrivant dans le cadre de la coopération au développement, de la réduction des émissions de CO₂ et du développement durable.

Dans un premier temps, il décide le 23 juillet 2003 d'octroyer à l'association un prêt sans intérêt de 50 000 francs pour lui permettre de faire face à des difficultés de financement immédiates et de poursuivre le développement du projet. Dans un second temps, le 4 novembre 2003, le Conseil municipal vote une subvention de 300 000 francs à titre unique en faveur de l'association E3, subvention qui inclut le montant de 50 000 francs accordé précédemment.

Le projet présenté devant la commission des finances du Conseil municipal, ambitieux, prévoit d'optimiser 14 entreprises, entraînant d'importants bénéfices en termes d'économies d'énergie et de conditions de travail dans les entreprises concernées, ainsi qu'une diminution significative du CO₂ et des polluants rejetés dans l'atmosphère.

Plus particulièrement, l'apport financier de 300 000 francs de la Ville de Genève vise, dans le cadre de ce projet, à financer:

- l'optimisation de quatre entreprises;
- l'amélioration des conditions de travail de 320 travailleurs;
- une économie annuelle de 576 mégawattheures;
- une diminution des émissions annuelles de CO₂ de 625 tonnes.

Il est à préciser que, parallèlement au soutien de la Ville, l'association obtient une subvention du Service de la solidarité internationale du Canton de Genève, qui doit être versée en deux tranches de 274 920 francs chacune.

Ces financements cumulés doivent permettre, selon le *business plan* initial, la réalisation d'un projet pilote, situé à Cuba, sur une période de trente mois, soit jusqu'au mois de juin 2006. Par la suite, les revenus du projet permettront de financer de nouveaux projets par autofinancement.

Résultats de la mise en œuvre du projet

Les rapports 2004 et 2005 fournis par l'association font état des nombreuses difficultés qui sont rencontrées dans les étapes préalables à la mise en œuvre du projet, notamment au niveau des procédures administratives et légales imposées par les autorités cubaines et de la recherche de fournisseurs pour les composants.

Au vu des retards importants, l'Etat de Genève décide en décembre 2006 de retirer son soutien au projet et de renoncer au versement de la seconde tranche de 274 920 francs.

Le bilan global fourni par l'association E3 à la fin de l'année 2006 montre que les objectifs sont loin d'être atteints et qu'il y a peu de résultats concrets. Au printemps 2007, les responsables de l'association admettent un retard de vingt mois en regard du *business plan* initial. A ce stade, la subvention municipale semble avoir été dépensée sans résultat manifeste.

En novembre 2007, la Ville est par ailleurs informée que l'Etat de Genève décide de verser un dernier montant de 139 000 francs pour solde de tout compte, soit la moitié de la seconde tranche. Ce montant est destiné exclusivement au paiement d'un stock de matériel entreposé depuis de nombreux mois en Amérique du Sud.

Contrôles effectués par la Ville de Genève

En octobre 2006, un rapport d'ordre technique est demandé au Service de l'énergie et en mai 2007 une analyse complémentaire au Contrôle financier. Les faits suivants sont constatés:

- des spécificités techniques du projet ont été modifiées après l'octroi de la subvention qui conduisent à s'interroger sur l'économie à long terme que permet l'installation. De même, l'énergie grise associée au projet induit des coûts de transports non négligeables en raison du choix des lieux de production (Chine et Taiwan);
- les exercices 2005 et 2006 n'enregistrent pas de produits et de charges liés directement à l'activité de l'association. La subvention accordée est absorbée par des charges salariales et autres défraiements des membres de l'association;
- sur le plan de la communication, les rapports d'activité sont présentés sous une forme peu lisible qui ne permet que difficilement de vérifier l'utilisation des fonds et de comparer les résultats obtenus avec les objectifs du *business plan*. Le bilan

global du projet donne des renseignements lacunaires sur les résultats sociaux, énergétiques et environnementaux.

Ces deux rapports relèvent des manquements qu'il est difficile d'apprécier quant à leur origine en déterminant s'ils sont le résultat de maladresse, d'incompétence ou de malhonnêteté.

Conclusion

Tenant compte des éléments précités, la possibilité de récupérer tout ou partie de la subvention versée par la Ville s'est trouvée compromise. Dans ces circonstances, le Conseil administratif a décidé formellement, le 28 novembre 2007, de renoncer à accorder à l'avenir toute subvention, de quelque nature que ce soit, à l'association E3 Funding & Technology.

Au nom du Conseil administratif:

Le directeur général:

Jacques Moret

La conseillère administrative:

Sandrine Salerno

Le 28 avril 2010.